

(N° 86.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 JUIN 1889.

Troisième Feuilleton de Pétitions.

M. le Baron de Crombrughe de Looringhe, 1^{er} Rapporteur.

N° 1. — Des habitants d'Anvers demandent qu'une enquête judiciaire soit ouverte au sujet du scandale dit « des Docks d'Anvers ».

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N° 2: — Le Comité central de la Fédération générale des Receveurs communaux expose qu'il serait de toute équité de garantir aux receveurs communaux un minimum de traitement basé sur le chiffre de la population et le nombre d'années de service, et de leur assurer une pension ainsi qu'à leurs veuves et orphelins. Le Comité espère que la Législature réservera bon accueil à cette pétition.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 3. — Les président et secrétaires du meeting organisé à Bruges, le 12 mai dernier, par les soins des associations commerciales, font part au Sénat que cette assemblée adhère au vote émis par le Conseil communal de cette ville acceptant l'obligation éventuelle de créer les installations maritimes locales que rend nécessaire l'exécution du projet de Bruges-port de mer par Heyst. L'assemblée

a affirmé énergiquement sa volonté qu'il soit donné suite à ce vote afin qu'un accord intervienne promptement pour l'obtention, par les Chambres législatives, des crédits nécessaires à l'exécution de ce projet.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et à M. le Ministre des Finances, et dépôt sur le bureau pendant la discussion du Projet de Loi contenant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour 1889.

M. Montefiore Levi, 2^e Rapporteur.

N^o 4. — Les administrations communales d'Esneux, de Dolembreux et de Gomzé-Andoumont exposent que le chemin de grande communication qui traverse ces communes, sert au transport des produits très pondéreux provenant des nombreuses carrières des localités environnantes et réclame pour son entretien une dépense annuelle de 4,444 francs, alors que le fermage des carrières établies sur ce chemin ne rapporte que 1,000 francs.

Les pétitionnaires demandent que l'Etat, qui, par ses chemins de fer, retire tant de profit de ce trafic, reprenne cette voie de communication qui a tous les caractères d'une route de l'Etat.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, en recommandant la pétition à son plus bienveillant examen.

N^o 5. — Les président et secrétaire de la Commission médicale de la ville de Hal, s'associant au vœu exprimé par le Comité de propagande bruxellois pour l'inspection des viandes de boucherie, émettent l'avis :

1^o Que tous les animaux destinés au commerce de la boucherie et de la charcuterie soient visités après l'abatage et que les viandes reconnues saines puissent seules être exposées ou offertes en vente et être colportées;

2^o Que ces mesures soient rendues obligatoires à toutes les communes par une disposition légale.

N^o 5^{bis}. — Les président et secrétaire du Comité local de salubrité publique, à Schaerbeek, approuvent les considérants ainsi que les mesures proposées par MM. Give et Brouwiet, dans leur travail sur l'inspection obligatoire, *après l'abatage*, des animaux destinés aux commerces de la boucherie et de la charcuterie.

Les pétitionnaires forment des vœux pour qu'une législation, basée sur les

constatations scientifiques faites, assure la salubrité des viandes livrées à la consommation.

N° 5^{ter}. — Les président et secrétaire de la Commission médicale locale de la ville de Dinant émettent les vœux suivants qu'ils soumettent au bienveillant examen du Sénat :

« 1° Que tous les animaux destinés au commerce de la boucherie et de la charcuterie soient visités après l'abatage et que les viandes reconnues saines puissent seules être exposées ou offertes en vente, et être colportées ;

» 2° Que ces mesures soient rendues obligatoires à toutes les communes par une disposition légale. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, en recommandant ces pétitions à son examen le plus bienveillant.

N° 6. — Les président et secrétaire de l'Union syndicale de Bruxelles (Chambre de la meunerie) émettent l'espoir que le Sénat voudra bien appuyer la requête qu'ils ont adressée à M. le Ministre de la Justice par laquelle ils demandent que, en attendant le vote d'une loi sur les falsifications en général, une disposition législative intervienne d'urgence qui fasse tomber sous l'application des articles 454 et 500 du Code pénal, le mélange à la farine, quelque minime qu'il soit, de toute substance qui ne se trouve pas naturellement dans le froment.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice, en appelant toute son attention sur cette pétition.

M. Van Overloop, 3^e Rapporteur.

N° 7. — Par pétition datée de Bruxelles, le sieur Dons émet le vœu que le projet de loi portant réorganisation de l'institution des commissariats d'arrondissement stipule que les places vacantes de commissaires seront mises au concours entre les chefs de bureau des commissariats.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 8. — Le sieur B. Parmentiers, à Bruxelles, expose la situation peu favorable du personnel des bureaux des commissariats d'arrondissement. Pour

porter remède à cet état de choses, sans augmenter en rien les charges du Trésor, le pétitionnaire propose d'insérer dans le Projet de Loi portant réorganisation des commissariats d'arrondissement les dispositions suivantes :

» Les places de commissaire d'arrondissement qui deviendront vacantes » seront conférées par ordre de mérite aux chefs de bureau comptant au moins » cinq ans de stage.

» L'ordre de mérite sera établi par un concours comprenant au moins une » question sur chacune des matières rentrant dans les attributions des commis- » saires d'arrondissement.

» Le passage d'un commissariat de 3^e classe à un commissariat de 2^e classe » et le passage d'un commissariat de 2^e classe à un commissariat de 1^{re} classe » seront déterminés d'après les résultats du même concours, à mérite égal, » d'après le nombre d'années de service. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 9. — Le Collège échevinal de Forest demande la division du canton judiciaire et administratif d'Ixelles, avec désignation de la commune d'Uccle comme chef-lieu du nouveau canton.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice et à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 10. — Par pétition en date du 12 mai dernier, les présidents et secrétaires de la « Fédération typographique belge », de l'« Association libre des typographes de Bruxelles », du « Boekdrukkers-Verbond » d'Anvers, du « Boekdrukkersbond » de Gand, de l'« Association typographique de Mons », de l'« Association typographique de Huy », de l'« Association typographique de Verviers », de l'« Association typographique de Louvain » et le secrétaire de l'« Association des compositeurs et imprimeurs de Liège » exposent que l'inscription dans les cahiers des charges des travaux de l'État, d'une clause obligeant l'adjudicataire à payer un minimum de salaire aux ouvriers qu'il emploie (minimum qui varierait suivant la localité habitée par le soumissionnaire), aurait pour effet d'apporter une amélioration réelle à la situation matérielle des travailleurs, sans être défavorable aux intérêts du Trésor. Les pétitionnaires sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir que cette mesure, qui a déjà été admise par plusieurs conseils communaux, soit appliquée pour la prochaine adjudication d'imprimés, qui aura lieu dans le courant du mois de juin prochain.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres, avec prière de mettre sans retard cette question à l'étude.

M. Terlinden, 4^e Rapporteur.

N^o 11. — Par pétition datée d'Ixelles, le sieur Félix-Albert Paten, ex-sous-officier d'artillerie, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir la restitution d'un reliquat de rémunération de service auquel il pense avoir légalement droit, mais dont il ne saurait exactement évaluer le montant.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N^o 12. — Le sieur Chansay, à Florennes, expose que son fils Hector-Joseph-Ghislain, ex-caporal (volontaire) au 5^e régiment de ligne, a été congédié par réforme à la suite d'une affection organique du cœur, contractée au service et par le fait du service. Le pétitionnaire demande qu'une pension soit allouée à son fils dont la situation tend à s'aggraver et le met hors d'état de subvenir à son existence.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N^o 13. — Par pétition en date du 24 avril dernier, des cochers, commissionnaires de place et ouvriers faisant le service de la gare du Midi, à Bruxelles, sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir de M. le Ministre des Chemins de fer l'abandon des intentions que les journaux et la rumeur publique lui prêtent, de former et de faire aboutir à la gare du Nord, à partir du 1^{er} juin prochain, les trains internationaux qui se forment et qui aboutissent à la gare du Midi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N^o 14. — Les président et secrétaire de l'Association libérale du canton de Binche transmettent au Sénat le vœu émis par cette Association en faveur de l'égalité des charges militaires par la suppression de la conscription et de la réduction du service au temps strictement nécessaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 15. — Le Conseil communal de Chénée émet le vœu de voir la Législature supprimer, le plus tôt possible, le tirage au sort, le remplacement et les privilèges, et demande l'établissement du service personnel limité à la durée strictement nécessaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 16. — Les président, secrétaire et rapporteur de la Fédération des sociétés des ex-sous-officiers de l'armée belge communiquent au Sénat l'ordre du jour suivant voté par l'assemblée, dans sa séance semestrielle du 5 mai courant :

« La Fédération royale des sociétés d'ex-sous-officiers de l'armée belge, » considérant que les questions militaires et celles relatives au patriotisme ne » sont pas du ressort de la politique, émet le vœu de voir le service militaire » personnel et obligatoire adopté sans restriction aucune. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 17. — Les président et secrétaire de la Société patriotique des officiers retraités, à Anvers, demandent une réorganisation de l'armée basée sur le service personnel.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

M. le Comte **Emile d'Oultremont**, 5^e Rapporteur.

N° 18. — Le vice-président, faisant fonctions de président, et le secrétaire de la Société agricole du canton d'Eghezée s'attachent à démontrer l'utilité d'une voie ferrée entre Eghezée et Saint-Denis, et sollicitent l'intervention du Sénat pour faire revenir le Gouvernement sur son refus d'accorder la prise en considération de cette ligne.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 19. — Les brigadiers et gardes champêtres du canton de Lessines exposent la situation particulièrement défavorable qui leur est faite au point de vue de la

pension, par les dispositions réglementaires en vigueur dans la province de Hainaut. Les pétitionnaires sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir leur affiliation à la caisse de prévoyance des secrétaires communaux dans laquelle les communes seraient tenues d'intervenir.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Van Ockerhout, 6^e Rapporteur.

N^o 20. — Par pétition datée de Bruges, le sieur Moraël, professeur pensionné, transmet au Sénat copie d'une requête collective qui a été adressée, le 3 avril dernier, à M. le Ministre des Affaires étrangères pour que, grâce à l'intervention du Gouvernement, il soit fait entre les obligataires du chemin de fer de Varna, une plus juste répartition d'une somme de 140,000 livres turques allouée à titre d'indemnité à la Compagnie, du chef de la guerre russo-turque. Les pétitionnaires prient le Sénat d'appuyer leur réclamation auprès de M. le Ministre des Affaires étrangères.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

N^o 21. — Des membres du « Landbouwersbond » de Varsseenaere demandent un droit d'entrée sur les grains.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

Pour le Président,
MONTEFIORE LEVI.